

Table des matières

Le mineur confié à un tiers : la responsabilité des mouvements de jeunesse et des centres de placement	7
<i>Pauline COLSON et Nicolas ESTIENNE</i>	
Section 1. La responsabilité des mouvements de jeunesse	7
§ 1. Structure et organisation	7
§ 2. Première hypothèse : le dommage subi par un animé	8
§ 3. Seconde hypothèse : le dommage causé par un animé à un tiers	23
§ 4. Responsabilité dans le cadre de camps ou de colonies de vacances	30
Section 2. La responsabilité des centres de placement	32
§ 1. Hypothèse	32
§ 2. Responsabilité personnelle	33
§ 3. Responsabilité du fait d'autrui	33
Conclusion	40
Le consentement du mineur	41
<i>Aurélie NOTTET</i>	
Introduction	41
Section 1. Schéma d'analyse du consentement du mineur	43
§ 1. Naissance d'une volonté (réflexion)	44
§ 2. Mise en œuvre d'une volonté par un consentement (action)	52
§ 3. Excursus. Mise en œuvre d'une volonté par un acte procédural ou un comportement (action)	69
Section 2. Étude du consentement du mineur dans quelques domaines particuliers	78
§ 1. Domaine médical	79
§ 2. Domaine économique	86
§ 3. Domaine scolaire	97

Le jeune devant le tribunal de police : justes mesures pour une justice sur mesure	103
<i>Thierry PAPART</i>	
Section 1. Le mineur auteur	103
§ 1. Compétence du tribunal de police	103
§ 2. Monopole des poursuites dans le chef du ministère public	105
§ 3. Médiation pénale	105
§ 4. Adéquation des peines encourues par un mineur d'âge	107
Section 2. Le mineur et ses parents civilement responsables	122
Section 3. Le mineur d'âge victime	124
§ 1. Constitution de partie civile	124
§ 2. Constat amiable	127
§ 3. Le dommage du mineur d'âge	127
Section 4. Le mineur d'âge témoin	131
Section 5. Le mineur d'âge et le permis de conduire	131
Section 6. Le mineur d'âge et l'assurance	133
§ 1. Action subrogatoire/récursoire de l'assureur R.C. vie privée	133
§ 2. Action récursoire de l'assureur R.C. auto	133
Section 7. L'assistance du mineur en justice	144
Section 8. Le « jeune conducteur » devant le tribunal de police – Examens préalables à la réintégration du permis de conduire	145
La responsabilité du fait des enfants	149
<i>Catherine MÉLOTTE</i>	
Introduction	149
Section 1. Principes de la responsabilité du fait des enfants	150
§ 1. Généralités	150
§ 2. La notion de parents	152
§ 3. La notion d'enfant	155
§ 4. La faute ou l'acte objectivement illicite de l'enfant	157
§ 5. Présomption de faute	161
§ 6. Renversement de la présomption	162
Section 2. À la recherche de règles via la jurisprudence	163
§ 1. Généralités	163

§ 2. Défaut de surveillance	164
§ 3. Défaut d'éducation	167
§ 4. Cumul des responsabilités	171
Section 3. Revirement de jurisprudence : vers une présomption irréfragable ?	172
§ 1. La jurisprudence de la Cour d'appel de Bruxelles	172
§ 2. Jurisprudence inspirée du droit français	174
§ 3. La Cour de cassation	175
Bibliographie	176
La quadrature du cercle	
Propos non censurés sur la responsabilité civile des parents	183
<i>Jean-Luc FAGNART</i>	
Section 1. L'histoire de Benoît	183
§ 1. Les faits	183
§ 2. La procédure	184
§ 3. L'exécution	184
§ 4. L'amertume	185
Section 2. L'inutilité de la responsabilité sans assurance	186
§ 1. La niaiserie du Code civil	186
§ 2. L'utopie de la jurisprudence	187
§ 3. L'échec du droit de la responsabilité	187
§ 4. La carence du législateur	188
La notion de sinistre intentionnel et son impact sur la couverture d'assurance R.C. vie privée	191
<i>Vincent CALLEWAERT</i>	
Section 1. La notion de sinistre intentionnel	192
§ 1. Les « errements » du passé	193
§ 2. Les critiques de la doctrine et des juridictions de fond	193
§ 3. L'arrêt du 24 avril 2009	196
Section 2. L'interdiction de couverture et son régime juridique	197
§ 1. Une interdiction d'ordre public	197
§ 2. La relativité du refus de couverture	198
§ 3. La qualification juridique du refus de couverture	200
§ 4. La charge de la preuve	201
ANTHEMIS	221

Section 3. La faute intentionnelle du mineur en assurance R.C. vie privée	202
§ 1. L'imputabilité du fait intentionnel au mineur	202
§ 2. Le recours de l'assureur R.C. vie privée	203
§ 3. La couverture des fautes intentionnelles des mineurs : une solution envisageable ?	214